

FORMALITÉS DE DEMANDE D'ADHÉSION

INFORMATIONS

Liste indicative des documents à fournir

- ✓ Un exemplaire de vos documents contractuels : bon de commande client, contrats vendeurs (contrat de travail, contrat de mandat, etc.), plan de rémunération, guide de formation.
- ✓ Un extrait de votre inscription au Registre du Commerce et des Sociétés délivré depuis moins de trois mois.
- ✓ Les documents explicitant le dispositif de protection sociale de vos vendeurs (bulletins de précompte, de paie, bordereau récapitulatif des cotisations sociales du dernier trimestre).
- ✓ La documentation illustrée sur vos produits vendus à domicile.
- ✓ Le cas échéant, les documents attestant la réalisation des formalités nécessaires à la mise sur le marché des produits (cosmétiques, diététiques...).
- ✓ Le récépissé de déclaration effectuée auprès de la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés) préalablement au traitement automatisé d'informations nominatives concernant vos fichiers.
- ✓ Tout élément significatif de votre activité (économiques, sociaux, juridiques, fiscaux) susceptible d'avoir des conséquences positives ou négatives sur la notoriété ou l'image de marque de votre entreprise, du secteur de la Vente Directe, des autres membres ou de celle de la Fédération.

Modalités d'adhésion

- ✓ Un chèque de 2 520 € TTC correspondant aux frais d'étude de votre dossier, préalable à sa présentation au Conseil d'Administration de la Fédération.
- ✓ Une fois l'adhésion prononcée par le Conseil, une cotisation annuelle calculée sur la base de un pour mille (1/1000) du Chiffre d'Affaires HT réalisé dans le secteur de la Vente Directe pendant l'année précédant l'adhésion.
Un "plancher" et un "plafond" sont fixés chaque année par une décision de l'Assemblée Générale.